

DÉCISION N° 2025- 016 du 11 avril 2025

Portant

Demande de subvention – Acquisition d'un véhicule électrique

Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 23 mai 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2021-01 en date du 21 janvier 2021 donnant délégation au Maire des attributions énoncées par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'acquérir d'un véhicule électrique ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la décision n°2025 016 du 09 avril 2025 notamment le mauvais intitulé du projet.

DÉCIDE

Article 1 : La décision 2025 016 en date du 09 avril 2025 est modifié comme suit : Au lieu d'Acquisition véhicule police municipale, lire Acquisition véhicule électrique :

Article 2 : Sollicite le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Article 3 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE MAIRIE DE BESSIERES			
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET	MONTANT HT	PROJET	MONTANT
ACQUISITION VEHICULE ÉLECTRIQUE	28 070,00 €	Subvention Conseil Départemental (31)	14 035,00 €
		Subvention Conseil Régional	8 421,00 €
		Autofinancement	5 614,00 €
TOTAL	28 070,00 €	TOTAL	28 070,00 €

Article 4 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 5 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 11 avril 2025

Le Maire,
Cédric MAUREL

